

L'esprit Médoc Estuaire

N°
MAI
2015 **4**

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE

ARCINS - ARSAC - CANTENAC - CUSSAC FORT-MÉDOC - LABARDE - LAMARQUE - LUDON-MÉDOC - MACAU - MARGAUX - LE PIAN-MÉDOC - SOUSSANS

Édito



"C'est avec cet esprit et ces valeurs, qu'animés d'une réelle volonté de mutualiser plus et plus vite, nous réussirons ensemble."

Le vote des taux d'imposition de la Communauté de Communes a donné lieu à des débats lors du Conseil Communautaire du 26 mars dernier et à des commentaires dans les Conseils Municipaux des onze Communes constitutives de « Médoc Estuaire ».

Nous aurions fait l'économie de tout cela si l'Etat n'avait pas décidé, de façon brutale et drastique, de réduire les dotations qu'il nous doit. Rappelons que, pour notre collectivité, la perte de recettes 2014/2015 correspond à **10 points de fiscalité**.

De plus, depuis 2008, des transferts de charges nous sont également imposés sans concertation et sans compensation : aire d'accueil des gens du voyage, sécurité, urbanisme, rythmes scolaires....

Pour le bloc Communes / Communauté de Communes, ils peuvent être évalués à **20 points de fiscalité**.

Il n'est pas question de répercuter d'aussi lourdes augmentations. Donc, la décision de relever de **4%** les impôts des ménages, soit une augmentation moyenne de **10 € par foyer**, s'accompagnera d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et, sur un territoire dynamique comme le nôtre, de recettes nouvelles.

Malgré ce contexte difficile, je persiste à penser que l'intercommunalité est une superbe opportunité :

• Tous les transferts de compétences sont très favorables aux communes. Elles en tirent un réel bénéfice comptable ce qui leur permet de maîtriser leur propre fiscalité.

• De nouvelles prestations, de grande qualité, sont à la disposition de tous les « médoc-estuariens » : ALSH, RAM, crèche, accueil périscolaire, portage des repas, transport à la demande...

Nous avons entre autre mission, d'assurer le lien social et faciliter la vie de chacun sur l'ensemble de notre territoire. Aussi, avec tous les élus, je refuse la remise en question de cette mission. Dans le même temps, nous avons beaucoup investi dans nos infrastructures et équipements publics.

D'autres programmes sont à l'étude, avec une perspective de réalisation dans les cinq années à venir.

Vu les résultats obtenus et bien que la période soit délicate, notre Communauté de Communes doit pouvoir compter sur le soutien, sans réserve, de l'ensemble des élus des onze Communes. **Leur esprit communautaire est fondamental.**

La solidarité, le partage, l'équité et le respect doivent être la règle.

C'est avec cet esprit et ces valeurs, qu'animés d'une réelle volonté de mutualiser plus et plus vite, nous réussirons ensemble. Nous avons, là, les moyens d'offrir à tous les résidents de notre territoire - qui apprécient le travail fait - des conditions de vie, d'accueil et de service, encore meilleures.

Gérard DUBO

Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire







Médoc Estuaire
Communauté de communes

Budget 2015 Médoc Estuaire



Le fonctionnement : 13 571 595 €

Une section de fonctionnement sous contrainte

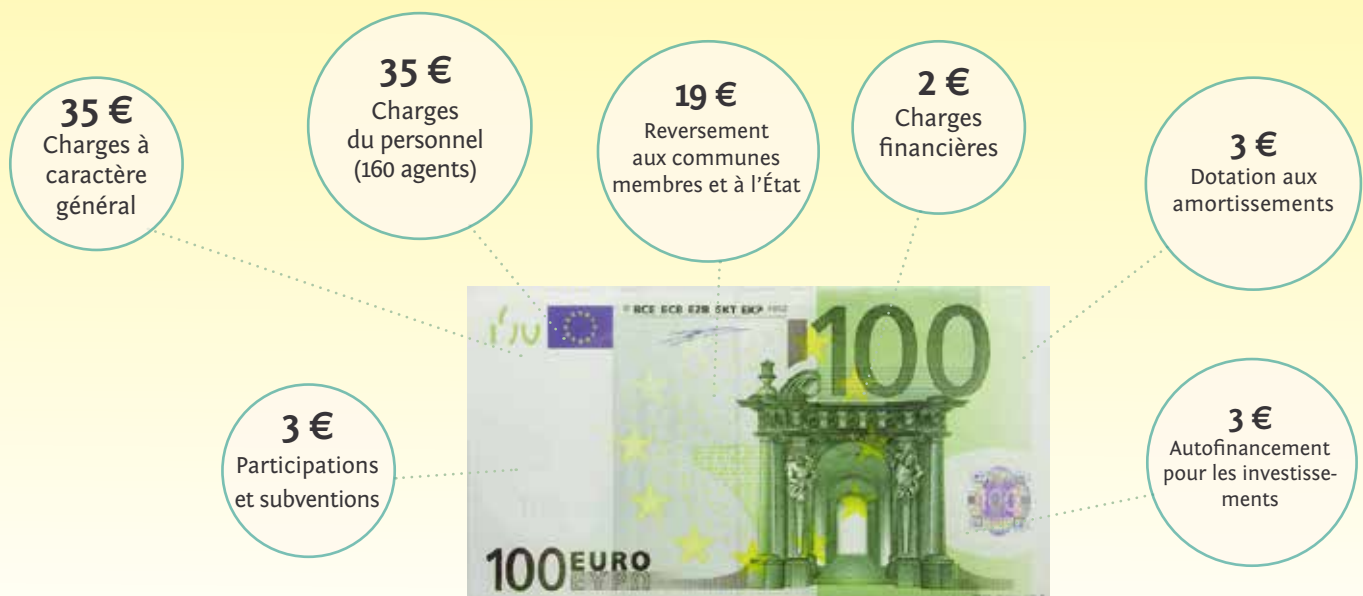
 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT + 2,63 % Comment? en maîtrisant les charges à caractère général et les charges de personnel à + de 2,63% contre + 7% en moyenne les années passées, malgré l'impact des rythmes scolaires.	 LES DOTATIONS DE L'ÉTAT - 245 000 € <i>C'est l'effort de la Communauté de Communes à l'assainissement des comptes publics qui devrait se poursuivre jusqu'en 2017.</i>	 LA DETTE 195,80 € / hab* *Endettement de la CdC par habitant <i>Le ratio dette/habitant permet d'évaluer l'endettement de la Communauté de Communes.</i>	 LA FISCALITÉ + 4 % <i>Face à la baisse des financements de l'Etat et grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, il a été voté une augmentation de 4 % des taux de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti) pour 2015.</i>
--	--	--	---

Les chiffres clés de la section de fonctionnement

Les principales recettes

263 850 € Atténuation des charges	1 422 100 € Produits des services au public et participations des communes membres	5 287 000 € Fiscalité des ménages et des entreprises	2 695 352 € Dotations de l'État et participations (CAF, Département, Région...)
--------------------------------------	---	---	--

Répartition des dépenses de fonctionnement pour 100 €



: une gestion rigoureuse

L'investissement : 3 642 880 €

Afin d'éviter les effets induits de la crise économique sur les dépenses de fonctionnement et pour maîtriser l'endettement, la Communauté de Communes propose un programme d'investissement restreint et dédié à des projets en cours.

D'où proviennent les recettes d'investissement ?

Pour financer ses investissements la Communauté de Communes dispose de plusieurs moyens :

- 1 L'autofinancement** : si elle dégage un excédent de fonctionnement, tout ou partie de cette somme peut être affectée à l'investissement.
- 2 Les subventions** : la collectivité s'emploie à développer des partenariats financiers et ainsi, les projets communautaires bénéficient de subventions diverses (Europe, Département, Région, CAF...) permettant également une maîtrise de la trésorerie.
- 3 L'emprunt** : dès lors que le projet le nécessite. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt pour financer les investissements 2015.

Les investissements c'est aussi



INSTALLATION DE LA VIDÉO PROTECTION ET CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SURVEILLANCE RURAL

Coût de l'opération : 690 222,55 € HT

Coût pour la collectivité après déduction
des subventions : 328 868,55 €



CRÉATION D'UN QUAI DE TRANSFERT DES DÉCHETS

Coût de l'opération : 1,7 M € HT

Coût pour la collectivité après déduction
des subventions : 1,5M €



RÉALISATION D'UN PONTON À PASSAGERS À CUSSAC FORT-MÉDOC

Coût de l'opération : 452 800 € HT

Coût pour les collectivités après déduction
des subventions : 139 788,76 €



VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Coût de l'opération : 400 000 €

3 questions à Joseph Forter

Vice-Président en charge des finances



Comment s'organise l'élaboration du budget communautaire ?

Le budget prévisionnel 2015 a été élaboré en étroite concertation, au cours de plusieurs réunions de travail, avec les services, le groupe de travail Finances, le bureau des Vice-Présidents. Ces objectifs prioritaires ont été de favoriser la qualité du service public rendu aux familles (petite enfance et jeunesse), de répondre aux besoins prioritaires en matière d'infrastructures et de poursuivre le développement économique porteur de ressources et d'emplois. Cette large concertation a abouti à un avis favorable unanime du document budgétaire tel que présenté lors de la réunion du Conseil Communautaire du 26 mars 2015.

En tant que Vice-Président en charge des finances, quel regard portez-vous sur la situation budgétaire actuelle ?

La Communauté de Communes est une collectivité récente avec un endettement raisonnable. La continuité d'une gestion rigoureuse n'entache pas son avenir, malgré la baisse des dotations de l'Etat, plus de 800 000 euros sur 4 ans, et la prise en charge des compensations fiscales accordées aux auto-entrepreneurs.

Elle est principalement une collectivité de services à la population, avec un effectif de 160 salariés affectés en majorité aux secteurs petite

enfance et jeunesse. Néanmoins, nous savons tous qu'un tel service public est déficitaire (aux alentours de 1 million d'euros). Il nous revient donc la lourde tâche de rechercher les moyens de diminuer le déficit. Je m'y emploie avec mes collègues des 11 communes.

Comment percevez-vous l'avenir budgétaire de Médoc Estuaire ?

Notre vision budgétaire doit certes tenir compte du présent, mais elle doit principalement envisager l'avenir, afin de répondre au projet politique des élus.

Avec le Directeur Général des Services et la directrice du Pôle Gestion, nous avons longuement réfléchi pour se doter de moyens financiers afin de répondre aux exigences de développement de notre territoire et au bien-être de ses citoyens. Il en ressort les points prioritaires suivants :

- réduire les frais de fonctionnement avec des objectifs fixés aux différents services ;
- rechercher un meilleur équilibre financier des prestations de service ;
- le développement économique porteur de pérennité de financements et moteur d'emplois ;
- la mutualisation des services engendrant des économies pour l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs, l'évolution démographique de notre territoire nous conduira très certainement à revoir le pacte fiscal avec les communes membres.

En conclusion, nous devons rester optimistes, notre Communauté de Communes est un bel outil au service des communes qui la composent. Les élus dans leur ensemble, les citoyens qui l'habitent, doivent prendre acte du travail accompli et des enjeux porteurs d'espoir qui se présentent devant nous pour les 5 ans à venir.

Comment se construit le budget Médoc Estuaire ?

Le budget valide l'ensemble des dépenses et recettes pour l'année civile.

Il est la concrétisation du projet de développement de la Communauté de Communes.

Débat sur les Orientations Budgétaires deux mois précédant le vote (conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget a été voté en Conseil Communautaire le 26 mars 2015.

L'exécution du budget primitif : il est contrôlé par la Direction des Finances Publiques tout au long de l'année.

Il fait l'objet d'une procédure de contrôle préfectoral de légalité.

Tout au long de l'année, le budget peut être ajusté en fonction de son exécution ou d'éléments extérieurs imprévus dans le cadre de décisions modificatives.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

S'inscrit dans la continuité pour permettre le fonctionnement des services intercommunaux.



LES DÉPENSES : la gestion courante, les charges du personnel, le remboursement des intérêts de la dette, etc.



LES RECETTES (entre autres) : fiscalité des ménages et des entreprises, dotations de l'État et de la CAF, participation des administrés aux coûts des services qu'ils utilisent

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

REGROUPE LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT COURANT (acquisition de matériels et travaux dans les bâtiments)

REGROUPE LES OPÉRATIONS D'ENVERGURE (quai de transfert des déchets, vidéo protection, ponton à passagers à Cussac Fort-Médoc...) ayant pour objet d'améliorer la qualité des équipements intercommunaux, voire d'en créer de nouveaux.

